

Nous avons été nous-même témoin d'un fait encore plus singulier que ceux cités par Franck, la femme, aujourd'hui décédée, de Sardou ne pouvait assister à un dîner où se trouvaient des fraises sur la table sans se trouver mal à moins d'en manger une ou deux avant de les sentir et de se mettre à table. Sardou vint lui-même apporter deux fraises à sa femme au salon avant les repas, en nous donnant ces renseignements.

Je ne sais quel est l'auteur qui a avancé que les fraises produisaient sur certaines personnes des convulsions.

*Le journal Le Roux* rapporte qu'une jeune personne ne pouvait voir un plat de fraises sans être atteinte d'urticaire. Elle les appréciait énormément cependant, mais, en ayant un jour consommé un certain nombre, elle avait éprouvé cet accident, et celui-ci se reproduisait parfois au simple aspect du fruit coupable.

Quelquefois encore, les accidents qui surviennent après avoir mangé des fraises ne sont dus qu'à leur malpropreté. Sans parler des serpents qui les aiment beaucoup, les crapauds par exemple, en sont très friands, ils recherchent les fraisiers et y sont presque toujours cachés. Les fruits peuvent être souillés par l'urine, la salive ou l'haleine de quelqu'animal venimeux. Il est donc très important de ne jamais manger de fraises sans les avoir lavées. Hildanus cite le fait d'une dame qui éprouva de graves accidents pour avoir mangé à jeun des fraises sans les laver et sans sucre ni vin. Le Dr Robinson éprouva des accidents analogues pour la même cause.

### **le Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques à la Haye le 8 septembre 1892**

À cette date s'ouvrira à la Haye le quatrième congrès international contre l'abus des boissons alcooliques.

L'ordre du jour comprend les questions suivantes : 1. L'alcoolisme sous le rapport moral, hygiénique et médical, 2. les moyens préventifs et persuasifs mis en usage pour combattre l'usage des boissons alcooliques, les associations, la presse, les récréations populaires, 3. les moyens coercitifs, appliqués par les législateurs et les magistrats pour abolir ou diminuer l'ivrognerie.

Des rapports seront préparés à l'avance sur chacune de ces questions. Il faut espérer qu'ils seront précis et courts, car ce ne sont pas les renseignements et les faits qui manquent en pareille matière, mais bien les conclusions qui puissent en imposer aux pouvoirs publics.